L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, [illegible] 1871. — 46me Année — Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 32 de la rue de Chartres—[illegible] sans réserve et à crédit, établissements et [illegible].

Par Gabriel [illegible], à 10 heures, à son [illegible] rue de Chartres—grande vente d'[illegible], Articles de toilette, [illegible], etc.

Par [illegible], au No 16 de la rue de Chartres, Bottes, Souliers et Brodequins.

Farine.—Voyez l'annonce de M. D. S. Murphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au [illegible] Pelican Printing Office," 122 et 124, rue Poydras.

Une entrevue à Long Branch.

Le président Grant a reçu, à Long Branch, une délégation de vingt radicaux louisianais de la clique Warmoth. Il lui a fallu écouter, non sans, toutefois, donner de nombreuses marques d'impatience, et non sans interrompre fréquemment M. Hugh J. Campbell qui portait la parole, la version du gouverneur sur l'affaire du neuf août.

L'agent de la presse-associée de New York a cru devoir nous transmettre, par le télégraphe, ce long factum, mais comme nous ne l'avons reçu que tard dans la nuit, nous n'avons pas jugé à propos de retarder l'apparition du journal pour le donner à nos lecteurs qui connaissent, par notre rapport, l'exacte vérité sur les deux Conventions radicales et qui ne doivent pas tenir à relire une fois encore ce qui a déjà été publié ici.

L'exposé de M. Campbell se termine par la déclaration que, si on ne destitue pas MM. Packard, Casey, Lowell, Joubert et Cie, l'Etat de la Louisiane sera perdu pour le parti républicain, le succès du parti démocrate sera certain et toute l'œuvre de la reconstruction sera défaite, que si, au contraire, le Président destitue les adversaires de M. Warmoth pour les remplacer par des créatures de ce dernier, alors M. Warmoth et ses amis s'engagent formellement à ELIRE par 25,000 voix de majorité, tous les candidats du parti républicain aux fonctions d'Etat et aux fonctions fédérales.

M. Warmoth qui, en novembre 1870, a déjà ÉLU les administrateurs municipaux, les représentants et les sénateurs de son choix pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, s'engage ainsi formellement à donner 25,000 voix de majorité aux futurs candidats du parti. On connaît son procédé. Il consiste à garder les boîtes du scrutin pendant toute une semaine dans la forteresse du Mechanic's Institute et à faire, par un travail de nuit, une douce violence au suffrage universel en remplaçant 10,000 bulletins, mis dans les urnes par les électeurs, par 10,000 bulletins portant les noms des candidats du gouverneur.

Avec des agents dévoués, comme les Hunsacker, dans les campagnes, on peut opérer le même escamotage, et, si démocrates s'avisent de protester, qu'ils soient républicains ou démocrates, on trouvera des Oliver pour leur faire subir le sort du juge Lawes et du maire Schomberg, c'est-à-dire pour les assassiner traîtreusement.

La délégation n'aura peut-être pas donné tous ces détails au Président Grant, mais elle a dû insister sur ce point que, si les fonctionnaires fédéraux n'entravaient pas l'action du parti Warmoth, ce parti se faisait fort de donner 25,000 voix de majorité aux candidats républicains.

M. Warmoth peut dire, grâce aux lois si complaisamment votées par ses adversaires d'aujourd'hui, l'Etat c'est moi, le suffrage universel c'est moi. Il se considère comme une puissance, et il a chargé ses ambassadeurs, qui sont ses complices, de mettre le marché à la main au Président.

Dans l'exposé officiel, M. Campbell a dit : "Nous donnerons 25,000 voix de majorité aux candidats du parti national républicain," mais, dans la conversation, il a dû donner à entendre qu'il dépendait du Président d'amener le parti Warmoth à consentir sa candidature pour une réélection dans la convention républicaine. Sur ce point, le compte-rendu télégraphique reste muet, et, cependant, c'était la partie la plus intéressante de l'entrevue.

Les interruptions fréquentes du président indiquent qu'il était préparé à l'entrevue et prémuni contre la version Warmoth de l'affaire des deux conventions. Il a congédié ses visiteurs avec l'assurance banale qu'il ferait faire une enquête et qu'il adopterait les mesures que les résultats de cette enquête rendraient nécessaires.

C'est là de l'eau bénite de cour. Il paraît évident que la détermination du général Grant est déjà prise, et que cette détermination n'est pas de nature à favoriser les candidats de M. Warmoth. Ce dernier sait parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard. L'envoi de son ambassade n'a donc pas eu pour objet d'influencer la décision du Président, mais de fournir de nouveaux matériaux à l'opposition qui s'est déjà manifestée contre Grant dans les rangs des républicains. M. Warmoth essaie ainsi de se donner de l'importance et de grandir son rôle : en devenant un des chefs de cette opposition il espère, en cas de succès, se trouver l'un des meneurs du parti républicain.

Telle est, selon nous, la signification de cette fameuse entrevue de Long Branch. La lutte commencée en Louisiane va se continuer dans les colonnes de la presse républicaine, grâce au nouvel aliment que lui fournit la longue harangue de M. Campbell. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des péripéties de cette guerre intestine.

Un CAPITAL EN PERSPECTIVE.—Voici l'année commerciale qui commence ; c'est le moment de se lancer dans les affaires, mais beaucoup de gens ne peuvent rien entreprendre faute d'un capital. Comment se procurer ce capital ? En prenant un billet ou une fraction de billet de la Loterie à numéros simples de la Louisiane, qui doit se tirer demain, samedi, 9 septembre 1871, au local ordinaire de la Compagnie, rue St-Charles, en présence des commissaires et du public, invité spécialement à assister au tirage. Avec un billet de vingt piastres on une fraction de billet on peut gagner tout ou une partie des gros lots de $50,000, de $20,000, de $10,000 ou des nombreux lots au-dessous de ce dernier chiffre, lots dont on trouvera la liste dans l'annonce publiée à la seconde page de l'Abeille. Il y a déjà eu plusieurs heureux. A qui le tour ?

☞ Ne désespérez pas si d'autres remèdes ne vous ont point guéri, essayez l'excellent baume aux navets Indiens de Laplace, remède souverain dans les affections de poitrine. On le trouve à la pharmacie Laplace, 23 et 25, Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

VINS ROUGES ET BLANCS, EAUX-DE-VIE.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de la maison A. Rochereau & Co., qui vient de recevoir, par les derniers arrivages, un fort envoi de vins rouges et blancs en barriques et en caisses, d'eaux-de-vie des meilleures marques, et de cerises à l'eau-de-vie.

POUR NATCHEZ ET FORT ADAMS.—Le bateau de la malle, Wade Hampton, après avoir suspendu ses voyages pendant plusieurs semaines et avoir subi maintes réparations, reprend son service régulier à dater d'aujourd'hui, 8 septembre. Ses jours de départ pour Natchez, aucun tous les lundis et vendredis, à 5 heures du soir. Le Wade Hampton est commandé par le capitaine A. C. Goddin, dont la réputation d'habileté est bien établie sur la côte, et le capitaine Goddin est assisté par deux commis fort actifs et très courtois, MM. R. G. Barclay et S. Hano.

GRAND RABAIS.—Nous annonçons aux dames que M. E. C. Fortier, bien connu comme vendeur dans les magasins de la rue de Chartres, vient d'entrer comme intéressé dans le magasin de M. Jos. Ryback. Dans l'intention de renouveler son assortiment, cette maison s'est décidée à vendre, au prix coûtant, pendant trente jours, toutes ses marchandises. Il y a donc là une excellente occasion, dont les dames feront bien de profiter.

ASSURANCES No 66, 67 et 68.—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de John Baumgartner, Marcellus Schluter et H. Dumont, payable au bureau de l'Association d'Assurances et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, de la Louisiane, rue Carondelet No 69.

INSTITUT ST. CHARLES, 104 et 106, rue Bourbon.—Madame Macé-Lefranc rappelle aux familles que la réouverture des classes de son Pensionnat et Externat a lieu lundi, 4 septembre.

L'Ouragan à St-Thomas.

Les journaux du Nord contiennent les détails suivants sur l'ouragan déjà signalé par le télégraphe :

"Une terrible calamité vient de fondre de nouveau sur l'île de St-Thomas. Le récit suivant, daté de St-Thomas 22 août, et reçu par voie d'Halifax sous la date du 31, fait connaître toute l'étendue du désastre.

"Un nouvel ouragan s'est abattu sur cette île infortunée, bouleversant presque toutes les maisons, et mettant le pays en ruines. Hier, vers une heure du matin, il s'éleva de l'Est une bourrasque qui bientôt tourna au Nord-Est, d'où elle souffla de plus en plus violemment jusqu'à midi ; puis le vent tourna violemment vers le Nord et se déchaîna sur l'île avec une furie épouvantable. Passant ensuite au Nord-Ouest, il continua à faire rage jusqu'à 3 heures. De 3 à 5 il y eut un instant de répit. Puis la tempête recommença à balayer l'île, venant du Sud ; mais elle fut moins longue et moins terrible. La durée de sa plus grande violence a été de deux heures.

"En même temps que les éléments se déchaînaient ainsi, l'horreur de la situation fut aggravée encore par plusieurs secousses de tremblement de terre, qui achevèrent de jeter les habitants dans une indicible consternation.

"Des centaines d'habitations ont été balayées et il ne reste pas dans toute la ville une seule maison qui n'ait été endommagée. Environ 5,000 personnes sont sans asile et sans ressources ; près de 150 ont été tuées, estropiées ou blessées par l'écroulement des édifices ou par les débris emportés par le vent. Plus de 30 cadavres ont déjà été retirés des ruines ; les rues sont couvertes d'arbres, de décombres, de briques, de tuiles, de décombres de toutes sortes, et présentent un véritable spectacle de désolation.

"Il n'y a pas eu de désastres maritimes, à l'exception d'une barque anglaise chargée de sucre, qui a chassé sur ses ancres à l'entrée du port, et a été emportée à la dérive vers Buckeait Channe, où elle s'est, dit-on, entièrement perdue. Deux steamers français, récemment arrivés, ont dérivé et sont échoués ; mais les steamers anglais Corsica Tyne et Delta, de même que le steamer Florida, qui étaient à l'ancre, se sont très bien défendus contre l'orage ; le dernier, cependant, a dû couper ses mâts pour se sauver.

"L'île de St-Christophe est aussi, dit-on, en ruines, ayant eu à supporter le premier effort de la tempête."

LES 16 ACCUSÉS DU 3me CONSEIL DE GUERRE.

Les journaux de New York publient la sentence complète du Troisième Conseil de guerre, sentence que le télégraphe ne nous a donnée que tronquée.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

Le procès des chefs de la Commune s'est terminé le 2, à sept heures du soir, après avoir duré près d'un mois.

La sentence du conseil de guerre est très sévère. Les juges n'ont montré d'indulgence que pour Courbet, Clément, Descamps et Parent.

Le télégraphe dit que les membres du conseil de guerre ont délibéré à huis-clos pendant toute la journée du 2, depuis six heures du matin. La séance a été ensuite rouverte, et les dix-sept accusés ont entendu lecture du jugement que voici :

Ferré est condamné à mort, en raison du rôle qu'il a joué dans le massacre des otages et les incendies.

Lullier, qui commandait en chef la garde nationale au 18 mars, est également condamné à mort.

Urbain et Trinquet sont frappés d'une peine presque aussi forte, les travaux forcés à perpétuité.

Assy, Billioray, Champy, Régère, Paschal Grousset, Verdure et Ferrat sont condamnés à la déportation, avec emprisonnement dans une forteresse.

Jourde, l'ancien délégué aux finances, et Rastoul seront déportés dans une colonie pénitentiaire.

Les peines les moins fortes ont été réservées pour le peintre Courbet et un autre membre de la Commune, Clément, dont on s'accorde à louer la modération. Courbet est condamné à six mois d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende, et Clément à trois mois d'emprisonnement.

Enfin, les deux derniers accusés, Descamps et Parent, sous deux membres de la Commune depuis le 26 mars, sont acquittés.

On prête au gouvernement français l'intention de commuer la sentence portée contre Ferré et Lullier. En ce qui concerne les accusés condamnés à la déportation, il est probable qu'ils seront dirigés immédiatement vers la Nouvelle-Calédonie.

LES POUVOIRS DE M. THIERS.

Nous trouvons dans les journaux de New-York la dépêche suivante, qui donne à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers un caractère tout différent de celui que les dépêches lui attribuaient. Il y aurait, paraît-il, prolongation pour trois ans.

Paris, 1er septembre 1871.

Les termes suivant lesquels M. Thiers a été élu président sont ceux proposés par M. Rivet, avec quelques légères modifications. La partie la plus importante de la loi est formulée comme suit :

"Tous les pouvoirs que M. Thiers a exercés jusqu'ici comme chef de l'exécutif sont prolongés pour une période de trois ans. Il est, en outre, chargé de la promulgation et de l'exécution des lois.

"Il est autorisé à recevoir les ambassadeurs. Sa résidence officielle sera au siège de l'Assemblée, il sera logé aux frais de la République.

"Il aura le droit de nommer les membres du Conseil des Ministres, les agents diplomatiques, les commandants de terre et de mer, et les Ministres nommés par lui seront responsables de leurs actes devant l'Assemblée."

La motion de M. Rivet a été complétée par une clause additionnelle, proposée par M. de Chambrun, dans ces termes :

"Le Président communique avec l'Assemblée par voie de messages, et il sera entendu par l'Assemblée toutes les fois qu'il en fera la demande."

LES EXIGENCES DE LA PRUSSE.—On lit dans la *Correspondance provinciale* de Berlin du 16 août :

"L'exécution de la paix de Francfort ne suit pas la marche rapide et régulière sur laquelle on comptait, bien que du côté de l'Allemagne, les engagements résultant du traité de paix, aient été consciencieusement observés et qu'on soit allé, autant que possible, au-devant des vœux du gouvernement français. Ce gouvernement désirait obtenir l'évacuation la plus prompte possible, au moyen d'offres de payement conformes dans les limites contractuelles. Toutefois, l'Allemagne doit tenir à ce que les moyens de payements offerts présentent toutes les garanties désirables.

"Au reste, l'exécution du traité de paix ne comporte pas exclusivement dans le payement de l'indemnité de guerre et dans la réduction de l'armée d'occupation. Il est de toute nécessité, pour amener le plus promptement possible les pourparlers de Francfort à une solution satisfaisante, qu'en France on impose silence aux provocations incessantes, qui, tout récemment encore, ont eu pour conséquence des attaques meurtrières compromettant sérieusement la durée de la paix. L'évacuation du territoire français avancera dans la mesure de la loyauté avec laquelle la France satisfera aux obligations que le traité de paix lui impose.

"Comme le gouvernement français s'est déjà offert à payer prochainement le troisième demi-milliard, des dispositions ont été prises, sur l'ordre de l'empereur, en vue de faire évacuer, le cas échéant, une partie du territoire français. La 3e et la 4e division seraient les premières. L'évacuation des forts de Paris, encore occupés, est aussi projetée, ce qui aurait pour conséquence l'évacuation du matériel de guerre qui y existe encore. Il va sans dire que toutes ces dispositions ne seront exécutées que lorsque les engagements qui y correspondent auront été régulièrement exécutés par le gouvernement français."

—M. Wickham-Hoffman, chargé d'affaires des Etats-Unis à Paris, vient d'envoyer au secrétaire d'Etat à Washington copie d'une lettre que M. de Rémusat lui a écrite le 16 août, et dont voici les termes :

"J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa session de juillet, la Société d'agriculture du Cher, qui a été chargée de la distribution des secours aux cultivateurs de ce département et aux victimes de la guerre, a voté des remerciements aux Etats-Unis d'Amérique pour les secours qu'ils ont si généreusement envoyés à notre population rurale. Je vous serais obligé, Monsieur, de transmettre à votre gouvernement les sentiments de gratitude exprimés par la Société d'agriculture du Cher."

L'ALCOOL ET L'ABSINTHE.—Nous lisons dans le compte-rendu d'une séance de l'Académie des Sciences :

M. Boulay présente une note de mon savant maître, le docteur Magnan sur les effets comparés de l'alcool et de l'absinthe.

[illegible]

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Séance du samedi 12 août.)

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

Dépôt de plusieurs rapports et notamment d'un rapport de M. de Chasseloup-Laubat sur le projet de loi de recrutement.

Sur plusieurs bancs.—Lisez ! lisez !

[illegible]

La lecture de chacun de ces articles est accueillie par de vifs applaudissements.

Le général Chanzy dépose le rapport de la commission de réorganisation de l'armée sur le projet de 164 membres de l'Assemblée portant dissolution immédiate et désarmement de toutes les gardes nationales à l'exception des sapeurs-pompiers. La commission demande l'urgence pour la discussion de ce projet.

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Condamnation de journaux en France.

Une nouvelle brochure du prince Napoléon.

Réponse de Thiers aux félicitations de la Municipalité de Versailles.

Pétitions pour la dissolution de l'Assemblée.

Ordre donné aux Préfets d'empêcher ces pétitions.

Discussion d'une résolution pour le retour de l'Assemblée à Paris.

Discours de Bazaine devant la Commission militaire.

Refroidissement entre la France et l'Italie.

Des officiers italiens étudient la frontière.

Progrès de la révolution en Angleterre.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 7 sept.—Les rédacteurs de la *Vérité* et de l'*Avenir* ont été condamnés à six mois de prison et à 500 francs d'amende chacun, pour violation des lois sur la presse.

[illegible]

MARCHÉS EUROPÉENS.

[illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

[illegible]

NOUVELLES DE LA HAVANE.

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

[illegible]

Nouvelles Diverses.

—Encore une observation fort juste du *Constitutionnel* sur le procès de Versailles.

Un Anglais, qui assiste à toutes les séances du 3me conseil de guerre, disait hier soir :

[illegible]

—Nous lisons dans le *Figaro* :

En assistant hier à la séance du conseil de guerre, à Versailles, je me faisais la réflexion suivante, bonne à méditer :

"—Quel singulier pays que celui-ci ! Voici des assassins, des incendiaires, des malfaiteurs de la pire espèce qui défilent devant le conseil ! Et les accusés tour-à-tour ont la main ! Et la presse rouge les soutient. Eh bien ! changeons les rôles ! [illegible]"

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

AVIS.

Le Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible]

"Gros lot, $50,000."
"Seulement 20,000 billets."
"Prix du billet $20 seulement."

Demande de Chambres et Pension.

ENTREPOT DE TAPIS.
A. BROUSSEAU & CO.

LA SALAMANDRE,
Compagnie d'Assurance contre l'Incendie.

A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

MACHINES
Pour travailler le bois,
AUX PRIX DE FABRIQUE.

OCCASION RARE.
Vente au Prix Coûtant.

MOULINS A SUCRE,
Evaporateurs,
MACHINES A CHEVAUX ETC.
FAITS PAR
G. L. SQUIER & BRO.,
Buffalo, New York.

MACHINES A VAPEUR
Aux prix de Fabrique.

FREDERICKSON & HARTE,
Pharmaciens et Chimistes.

Drogues et Médicaments.

Le Département de la Parfumerie

Instruments de Chirurgie.

Eaux Minérales

J. E. MERILH & Co.,

BELLE OCCASION.

A Vendre.

A Louer.

E. K. CONVERSE & CO.
Négociants-Commissionnaires,
Marchands de Provisions,

GAZ! GAZ! GAZ!

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais.
D. H. HOLLINGSWORTH,

A. TIGNIÈRE,

J. SAGET,

CERCLES de COTON EN FER.
ARROW — ANCHOR

Pension.

Ayez Soin sur vos Enfants.

A. Carrière & Co.
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

Demande de Solliciteurs.

Changement de Cabinet.

Le Docteur J. B. PEREZ.

CAZAUX & VERGNOLE,
VINS, LIQUEURS, &c.,

Marchands de Charbon et de Bois.

GRAND VIN
CHATEAU PAPE CLÉMENT.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
RUE VIEILLE-LEVÉE.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

Sirops de Fruits

NORMAN & REISS,

Banque Métropolitaine de Prêts, Epargnes et Garanties,
134 ...ST-CHARLES... 134

La meilleure pompe à épuisement et à élévation connue dans le monde.

SIEWERD & KIP,
MOULIN A RIZ,

DAWSON & GUSTO,

Vins, Vermouth, Cerises, etc,

D. AUGUSTIN,
AVOCAT.

La célèbre Machine à coudre de Grover & Baker.

DENTISTES.
LE DR. CHARLES E. KELLS

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

La Compagnie d'Assurance MECHANICS & TRADERS.

La Taxe sur le Coton.

GUANO PELICAN.

Poutre d'Irlande à Toits.

DE D. ANDERSON & SON,

Chantier de bois, de Brown.

Agence pour la vente de Whiskey

SUCRES-MELASSES.

FONDERIE DE LEEDS